

# Le PPS

## Projet Personnalisé de Scolarisation



Répondre aux besoins particuliers des élèves en EPS

Le **PPS** est un document écrit qui permet de définir les besoins d'un élève en situation de handicap au cours de sa scolarité

1

Face à certaines difficultés, l'équipe éducative invite la famille à constituer un dossier auprès de la MDPH



2

Les parents, conscients des difficultés, renseignent un dossier à la MDPH



3

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) reconnaît un handicap



4

L'enseignant référent réunit l'équipe éducative qui renseigne l'outil Geva-Sco



5

La CDAPH arrête des décisions sur le suivi de scolarisation, dans lequel figure le PPS



6

Le professeur d'EPS met en œuvre l'aménagement en fonction des préconisations requises



7

L'élève poursuit sa scolarité avec une équipe de suivi de scolarisation (ESS) attentive à la cohérence des aménagements du PPS



PPS B.O.